

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement**

**tenue le mardi 3 mai 2022 à 19 h 30**

**777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA22 08 0170**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue à la salle du conseil située au 777, boulevard Marcel-Laurin, Saint-Laurent, le mardi 3 mai 2022, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Vana Nazarian

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Annie Gagnier

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA22 08 0171**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2022.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 mai 2022.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0172**

Soumis les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril et de la séance extraordinaire du 11 avril 2022.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, les procès-verbaux de la séance ordinaire du 5 avril et de la séance extraordinaire du 11 avril 2022 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA22 08 0173**

Dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA21 080399, adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021.

Soumis le sommaire décisionnel numéro 1213768014 visant à statuer sur une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 11 200, boulevard Cavendish ayant pour objet de permettre des travaux de rénovation de ce bâtiment commercial, dont le revêtement extérieur et le remplacement de l'affichage ne respectent pas toutes les normes applicables;

Soumis la résolution numéro CA21 080399, tel qu'adoptée en date du 7 septembre 2021 et dont le premier « ATTENDU » ainsi que le paragraphe de conclusion présentent une erreur cléricale;

ATTENDU qu'une erreur cléricale a également été relevée au sommaire décisionnel, plus particulièrement à la section « Décision antérieure » où il était mentionné ce qui suit : « *Dossier DM-20210705, item 4. a) du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 7 juillet 2021* »;

ATTENDU qu'un addenda administratif du sommaire décisionnel concerné a été complété afin que la section « Décision antérieure » soit conforme au procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 4 août 2021, dont copie est jointe au présent procès-verbal de correction pour en faire partie intégrante;

ATTENDU que l'information indiquée à la section « Décision antérieure » devrait se lire comme suit : « *Dossier DM-20210804, item 4. a) du Comité consultatif d'urbanisme tenu le **4 août 2021*** »;

ATTENDU qu'il apparaît à la face même du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 4 août 2021, que la date indiquée à la résolution CA21 080399 doit être corrigée pour refléter les informations inscrites audit procès-verbal du CCU ainsi qu'au sommaire décisionnel 1213768014 ayant fait l'objet d'un addenda administratif;

CONFORMÉMENT à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, j'ai modifié la résolution numéro CA21 080399 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance ordinaire du 7 septembre 2021 et corrigé le premier « ATTENDU » ainsi que le paragraphe de conclusion de la résolution CA21 080399 afin qu'ils soient dorénavant libellés comme suit :

*« ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le **4 août 2021**, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20210705); »*

*« D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 11 200, boulevard Cavendish dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre des travaux de rénovation de ce bâtiment commercial dont le revêtement extérieur et le remplacement de l'affichage ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du **4 août 2021**. »*

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- De prendre acte du dépôt par le secrétaire d'arrondissement du procès-verbal de correction de la résolution numéro CA21 080399, adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 septembre 2021;

2.- De corriger le premier « ATTENDU » de la résolution CA21 080399 afin qu'il soit libellé comme suit :

*« ATTENDU qu'au point 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le **4 août 2021**, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20210705); »*

3. De corriger le paragraphe de conclusion de la résolution CA21 080399 afin qu'il soit libellé comme suit :

*« D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 11 200, boulevard Cavendish dans la zone C11-012 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet de permettre des travaux de rénovation de ce bâtiment commercial dont le revêtement extérieur et le remplacement de l'affichage ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du **4 août 2021**. »*

4.- De corriger cette coquille partout où elle se retrouve.

ADOPTÉ.

---

## CA22 08 0174

La première période des questions du public a lieu de 19h35 à 19h50.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

**Madame Dori Babaei, H4R 0P7**  
doramik@yahoo.com

---

The clock tower in the Challenger square has been under construction for more than 2 years. The whole place including the broken fountain needs repair or renovation. Is there any plan to maintain & repair this place?

*Réponse (A. DeSousa): Le permis pour les travaux de transformation intérieure et extérieure a été émis le 7 avril 2021 et viendra à échéance en octobre 2022. Nous n'avons toutefois aucun levier réglementaire pour exiger la remise en fonction de la fontaine.*

**Monsieur Denis Jobin, H4L 3W2**  
jobindenis@videotron.ca

---

Quelle est la possibilité que nous puissions installer des abris autos l'hiver prochain?

*Réponse (A. DeSousa): Il est important de garder à l'esprit que ce règlement a été initialement adopté par l'ancienne Ville de Saint-Laurent avant les fusions municipales de 2001. Depuis, chaque fois que la question a été soulevée, le conseil d'arrondissement a décidé de maintenir le règlement en vigueur conformément à ses pouvoirs de zonage. De plus, plusieurs autres arrondissements ont adopté des règlements similaires. Comme c'est le cas pour tout règlement, les résidents ne seront pas tous d'accord avec celui-ci - les membres du Conseil le savent bien. Ainsi, même si certains résidents aimeraient installer ce type d'abri, d'autres, représentant un plus grand nombre, croient tout le contraire, c'est-à-dire que ces abris sont une véritable pollution visuelle dans les rues de Saint-Laurent. Pour cette raison, bien qu'ils soient empathiques envers votre position, les membres du Conseil n'ont pas l'intention d'abroger le règlement autorisant l'utilisation de ces structures temporaires.*

Monsieur signale également qu'un détecteur de vitesse est installé devant le 1280, avenue O'Brien, et que depuis son installation, il a remarqué que certaines personnes en profitent, depuis le feu vert, pour faire monter le chiffre de plus en plus haut. Comme exemple, une Ferrari a atteint 176 km/heure. Dans une zone de 30 km/ heures et il y a un parc 200 pieds plus loin. Ce détecteur de vitesse est devenu un article de danger dans notre rue; son retrait serait grandement apprécié.

*Réponse (A. DeSousa): Les afficheurs de vitesse ont été mis en place afin de sensibiliser les automobilistes à réduire leur vitesse. Il faut comprendre que la problématique des enjeux de la conduite à haute vitesse sur cette rue n'est pas nouvelle et revient sur une base régulière. Il y a de grands dangers pour les enfants qui se dirigent vers les écoles du secteur, sans compter les parcs Cousineau et Harris. Les afficheurs sont des exercices de sensibilisation qui agissent positivement pour réduire la vitesse. Cela n'excuse pas ceux qui s'en servent pour enregistrer leurs exploits. Nous évaluerons l'ampleur de la problématique de vitesse sur l'avenue O'Brien, nous demanderons au SPVM d'intervenir dans ce secteur et nous installerons des mesures de modération de la vitesse, telles que des balises flexibles.*

**Monsieur Mustafa Zein, H4N 0A9**  
mustafa.zein.s@gmail.com

---

Monsieur travaille présentement dans le quartier industriel de Saint-Laurent dans la portion bordée par l'autoroute 13 et l'autoroute 40. Il signale que c'est un défi quotidien que d'accéder à son bureau en transport actif, autant en raison de la vitesse des véhicules sur le boulevard Henri-Bourassa que de l'agressivité des conducteurs qui ne sont pas habitués à la cohabitation avec les vélos dans ce secteur. Est-ce que l'arrondissement prévoit relier la piste cyclable du boulevard Thimens à celle de la rue De Miniac via Henri-Bourassa, afin d'offrir un itinéraire sécuritaire permettant de traverser l'autoroute 13 à vélo?

*Réponse (A. DeSousa): L'axe Henri-Bourassa entre Berri/Lajeunesse et l'ouest de l'île figure dans la planification du Réseau express vélo. À court terme, soit d'ici 2-3 ans, le boulevard Henri-Bourassa sera réaménagé entre l'A-13 et la rue Félix-Leclerc. Une piste cyclable en site propre sera aménagée dans le cadre de ce projet. Certains travaux débuteront même cette année et il s'agit d'une bonne*

nouvelle. Pour ce qui est de l'usage du viaduc par les cyclistes pour passer l'autoroute 13.

Le maire en prend bonne note et fera faire les vérifications auprès des services centraux afin que ceux-ci en tiennent compte dans la planification des suites de ce projet.

**Madame Michèle Vandry, 645, rue Filiatrault, app. 2**  
vandrymini@gmail.com

---

Madame mentionne ce qui suit : Je suis résidente à Saint-Laurent depuis 30 ans. J'adore ma ville et suis vraiment impliquée. J'habite sur la rue Filiatrault depuis 2 ans et c'est vraiment irritant d'y vivre lorsqu'on possède une voiture.

Serait-il possible de vous pencher sur les problèmes de stationnement, dans le quadrilatère entre les rues Décarie et Sainte-Croix?

C'est l'enfer pour les détenteurs de vignette qui doivent déplacer leurs véhicules à 19h pile les dimanches et les mercredis, et encore plus pour leurs visiteurs qui doivent se rabattre sur les quelques espaces de 120 minutes, et ce, même les jours fériés. Je croyais que le stationnement était un enjeu sur le Plateau Mont-Royal mais c'est encore plus intense ici. Serait-il aussi envisageable d'avoir plus de flexibilité, lorsque les étudiants des cégeps sont en vacances? À qui puis-je m'adresser pour faire partie de la piste de solutions?

*Réponse (A. DeSousa): Une révision des restrictions de stationnement est prévue lors des prochaines années en fonction des besoins des résidents et des besoins pour l'entretien de rue. Cette révision se fera par secteur afin d'assurer l'uniformité des restrictions de stationnement, et ainsi, la continuité des opérations d'entretien de rue. Nous porterons une attention particulière aux rues Filiatrault et Roy, compte tenu de la largeur restreinte de la chaussée, et aux enjeux liés à la proximité des cégeps et métros ayant un impact sur le stationnement. Nous prendrons en considération vos commentaires lors de l'analyse dans votre secteur. Les consultations publiques pour ce projet auront lieu cette année.*

*Le maire demande qu'une requête soit faite auprès du service concerné afin de revoir les restrictions de stationnement sur cette rue.*

*Réponse (Annie Gagnier) : L'emphase est définitivement mise sur les détenteurs de vignette, mais qu'il existe quelques places en bout de rue permettant le stationnement sans vignette.*

**Madame Sophie Sun, 620, rue Lindsay**  
candysun125@gmail.com

---

Mr. Mayor, would you like to deliver your support for Truthfulness, compassion, and tolerance? Would you like to give us the kindness to use the Community Center to bring this peaceful spiritual cultivation (Falun Dafa) to more residents in St. Laurent, which could make here a better place to live?

*Réponse (A. DeSousa): Le maire souligne que les valeurs mentionnées par la requérante sont des valeurs qui sont partagées par l'ensemble des membres du conseil, des valeurs universelles et importantes. Celui-ci encourage la requérante à poursuivre ses activités. Cependant, et afin de demeurer le plus neutre possible face aux grands nombres de croyances et groupes religieux ou spirituels, il est dans les pratiques normales de l'arrondissement de ne pas permettre la tenue d'événements spirituels au Centre des loisirs.*

**CA22 08 0175**

Dépôt du rapport, pour les mois de janvier, février et mars 2022, du poste de quartier 7 du Service de police de la Ville de Montréal.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

---

**CA22 08 0176**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
- CONSIDÉRANT l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
- CONSIDÉRANT que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés.
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2022, **Semaine de la sécurité civile.**
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de mai de l'année deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0177**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, **Journée internationale des familles;**
- CONSIDÉRANT l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;
- CONSIDÉRANT que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;
- CONSIDÉRANT que la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;
- CONSIDÉRANT que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;
- CONSIDÉRANT que l'arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;
- CONSIDÉRANT que, dans le même esprit, l'arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 9 au 15 mai 2022, **Semaine québécoise des familles.**
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de mai deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0178**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

- CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 16 mai Journée internationale du vivre-ensemble en paix;
- CONSIDÉRANT que vivre ensemble en paix, c'est accepter les différences, être à l'écoute, faire preuve d'estime, de respect et de reconnaissance envers autrui et vivre dans un esprit de paix et d'harmonie;
- CONSIDÉRANT qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité des personnes et des cultures dans le monde, de préférer le dialogue, la négociation et l'entraide à l'affrontement;
- CONSIDÉRANT que les municipalités et les organisations de la société civile, y compris les milieux éducatifs et associatifs, jouent un rôle

important à travers les activités qu'elles mènent pour promouvoir une culture de paix et le dialogue entre les individus et les communautés;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 16 mai 2022 **Journée internationale du vivre-ensemble en paix.**

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de mai de l'année deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0179**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est signataire de *la Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal* en faveur de la biodiversité et du verdissement;

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son Plan de foresterie urbaine et de son Plan de développement durable;

CONSIDÉRANT que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 mai 2022, **Journée internationale de la diversité biologique** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce troisième jour de mai deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0180**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que les jardins et le jardinage ont grandement aidés les populations à faire face aux défis de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT que le Conseil canadien du jardin est engagé à célébrer la contribution des jardins et du jardinage dans le développement de notre pays, de nos villes et de la vie des Canadiennes et Canadiens en termes de santé, de qualité de vie, de réconciliation, d'inclusivité et de défis environnementaux;

CONSIDÉRANT que **l'Année du jardin 2022** conscientise et mobilise la population en mettant en valeur notre culture et notre histoire en lien avec le jardin, l'importance des jardins publics et privés et de nos paysages, les bienfaits du jardinage pour la santé physique et mentale, les valeurs et les avantages esthétiques des jardins, l'impact environnemental positif des jardins, de même que la contribution importante des professionnels de l'horticulture à la culture de jardinage, à la qualité de vie et à l'économie du Canada;

CONSIDÉRANT que le **Mois du jardin** vise à sensibiliser les résidents de Saint-Laurent à l'importance des jardins publics et privés, à leur utilité pour la biodiversité, à leurs avantages pour la santé, au bien-être et à l'esthétique qui découlent des jardins et à la promotion de la gestion de l'environnement;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame par la présente le **mois de mai comme le Mois du jardin** et **l'année 2022 comme l'Année du jardin** à Saint-Laurent;

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour du mois de mai deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0181**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE la *Semaine québécoise des personnes handicapées* se tient cette année du 1<sup>er</sup> au 7 juin;

CONSIDÉRANT que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2022, **Semaine québécoise des personnes handicapées** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce troisième jour de mai deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0182**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que l'air pur est essentiel au bien-être physique, social et économique de tous les Canadiens et de leur environnement;

CONSIDÉRANT que les conséquences mondiales, régionales et locales de l'augmentation de la pollution atmosphérique et des gaz à effet de serre sont graves;

CONSIDÉRANT que les Canadiens reconnaissent que les gouvernements, l'industrie et le grand public doivent agir, individuellement et collectivement, pour réduire les émissions nocives qui contribuent à la pollution atmosphérique et aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT que la première semaine de juin de chaque année a été désignée Semaine canadienne de l'environnement par le gouvernement fédéral afin de sensibiliser le public au sujet de l'environnement et des bienfaits liés à sa protection;

CONSIDÉRANT que le 5 juin de chaque année a été désigné Journée mondiale de l'environnement par l'Assemblée générale des Nations Unies afin de sensibiliser davantage l'opinion publique à la nécessité de protéger et d'améliorer l'environnement;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 5 au 11 juin 2022, **Semaine canadienne de l'environnement** et plus particulièrement la journée du 5 juin qui a été décrétée par les Nations Unies, **Journée mondiale de l'environnement**.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce troisième jour de mai deux mille vingt-deux.

---

**CA22 08 0183**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193015 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour valider les emplacements du Plan maître de plantation identifiés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division des parcs et des espaces verts de la Direction des travaux publics, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour valider les emplacements du Plan maître de plantation identifiés par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0184**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415005 relatif à une convention de services avec l'organisme Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, pour la réalisation d'un inventaire de la couleuvre brune.

ATTENDU que ce projet est directement relié aux objectifs véhiculés par le Plan d'urgence climatique 2021-2030 et par la Planification stratégique de Saint-Laurent 2022;

ATTENDU que sa réalisation est en accord avec la mission de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une convention de services avec l'organisme Société d'histoire naturelle de la vallée du Saint-Laurent, pour la réalisation d'un inventaire de la couleuvre brune;
- 2.- D'autoriser une dépense de **23 909,40 \$** (taxes incluses) pour la réalisation d'un inventaire de la couleuvre brune;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0185**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415006 relatif à une convention de services avec l'organisme VertCité, pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement des commerces et des industries (CI) afin d'encourager la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, pour les années 2022 et 2023.

ATTENDU que le programme permet de rejoindre le secteur des travailleurs et des citoyens corporatifs de l'arrondissement afin de les sensibiliser et de les mobiliser face aux changements climatiques;

ATTENDU que ces projets pourront servir de point d'entrée au développement durable au sein des organisations en commençant par les employés avec la collaboration et le support de leurs directions et de leurs dirigeants;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une convention de services avec l'organisme VertCité;
- 2.- D'autoriser une dépense de **43 374,32 \$** (taxes incluses) pour la mise en œuvre du programme d'accompagnement des commerces et des industries (CI) afin d'encourager la protection de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques, pour les années 2022 et 2023;
- 3.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.



ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0186**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229415007 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation d'un audit floristique dans les milieux naturels, pour l'année 2022 – Soumission 22-513.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Groupe Hémisphères inc.</b>	<b>57 476,00 \$</b>
Biodiversité conseil inc.	67 421,34 \$
Écogénie	153 146,70 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe Hémisphères inc.** le contrat pour la réalisation d'un audit floristique dans les milieux naturels, pour l'année 2022, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **57 476,00 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-513;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0187**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193013 relatif à l'octroi d'un contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres pour une période de quatre ans - Soumission 22-19248.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Les entreprises Rose Neige (9190-8673 Québec inc.)</b>	<b>467 315,89 \$</b>
Techniparc (9032-2454 Québec inc.)	1 129 217,19 \$

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les entreprises Rose Neige (9190-8673 Québec inc.)** le contrat pour des travaux de plantation, d'arrosage et d'entretien des arbres pour une période de quatre ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **467 315,89 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19248;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0188**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229193012 relatif à l'octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation de mobiliers de bureaux dans la section des ressources humaines de la Mairie.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Oburo (9017-2313 Québec inc.)</b>	<b>53 486,41 \$</b>
Entreprise A. L. I. Snowdon inc.	64 750,62 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Oburo (9017-2313 Québec inc.)**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation de mobiliers de bureaux dans la section des ressources humaines de la Mairie, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **53 486,41 \$**, taxes incluses;
2. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### **CA22 08 0189**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227550001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la préparation de plans, de devis et de surveillance pour l'amélioration du Centre d'exposition de la Bibliothèque du Boisé - Soumission 22-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.</b>	<b>233 928,14 \$</b>

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Les architectes Labonté Marcil S.E.N.C.**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la préparation de plans, de devis et de surveillance pour l'amélioration du Centre d'exposition de la Bibliothèque du Boisé, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **233 928,14 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres – 22-004;
- 2.- D'autoriser une dépense de **35 089,22 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **269 017,36 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### **CA22 08 0190**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226760001 relatif à l'octroi d'un contrat pour le service de conciergerie à la Bibliothèque du Boisé, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2024 – Soumission 22-19219.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Groupe SAAV inc.</b>	<b>460 383,81 \$</b>
Sonet Development inc.	468 031,03 \$
Gestion Jasmine R inc.	513 521,30 \$
Entretien Mana inc.	518 874,36 \$
Entretiens Qualibec inc.	535 519,06 \$
9322-6132 Québec (Nettoie Pro)	556 000,70 \$
United service de Nettoyage	621 555,17 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Groupe SAAV inc.** le contrat pour le service de conciergerie à la Bibliothèque du Boisé, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2022 au 31 mai 2024, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **460 383,81 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-19219;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

#### CA22 08 0191

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378007 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux d'aménagement géométrique et de réfection de trottoirs ainsi que de réfection mineure de trottoirs sur diverses rues du réseau artériel, pour l'année 2022 - Soumission 22-011.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>De Sousa (4042077 Canada inc.)</b>	<b>2 194 079,42 \$</b>
Cojalac inc.	2 477 777,77 \$
Consctruction Cappa inc.	3 047 237,67 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **De Sousa (4042077 Canada inc.)** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **2 194 079,42 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-011;
- 2.- D'autoriser une dépense de **143 448,39 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **59 320,20 \$** à titre de budget d'incidences en faveur de la firme SNC-Lavalin GEM Québec inc. pour le contrôle qualitatif des travaux selon l'entente-cadre 1410431;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **2 396 848,01 \$** pour les travaux d'aménagement géométrique et de réfection de trottoirs ainsi que de réfection mineure de trottoirs sur diverses rues du réseau artériel, pour l'année 2022;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

**CA22 08 0192**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1224378004 relatif à l'octroi d'un contrat pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, ainsi que de réfection de ruelles, pour l'année 2022 - Soumission 22-001.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b>
<b>Uniroc construction inc.</b>	<b>4 324 291,73 \$</b>
Roxboro Excavation inc	4 395 000,00 \$
De Sousa (4042077 Canada inc.)	4 677 430,20 \$
Pavages Métropolitain inc.	5 621 954,27 \$
Cojalac inc.	6 152 007,77 \$

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Uniroc construction inc.** le contrat, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **4 324 291,73 \$**, conformément aux documents de l'appel d'offres 22-001;
- 2.- D'autoriser une dépense de **349 106,66 \$** à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense de **148 191,63 \$** à titre de budget d'incidences en faveur de la firme **SNC-Lavalin GEM Québec inc.** pour le contrôle qualitatif des travaux selon l'entente-cadre 1410431;
- 4.- D'autoriser une dépense totale de **4 821 590,02 \$** pour les travaux de réfection de chaussée, de trottoirs et de bordures sur diverses rues, ainsi que de réfection de ruelles, pour l'année 2022;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0193**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226909002 relatif à un soutien financier pour l'organisme Un vélo une ville pour le service d'un triporteur pour la saison estivale 2022.

ATTENDU que le service de triporteur destiné principalement aux résidents des résidences pour aînés de Saint-Laurent propose un triporteur avec conducteur sur le territoire du 27 juin au 19 août 2022 avec 35 heures de service par semaine;

ATTENDU que ce service est très apprécié par les résidences participantes et sert à briser l'isolement des aînés. De plus, il offre à de jeunes conducteurs sur le programme fédéral Emplois été Canada l'opportunité d'effectuer un travail durant l'été.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 13 000 \$ à l'organisme *Un vélo une ville* pour le service d'un triporteur pour la saison estivale 2022;
- 2.- D'approuver la convention relative à cet effet;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer la convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA22 08 0194

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299006 relatif à un soutien financier dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023).

ATTENDU que Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets;

ATTENDU que les projets sélectionnés répondent aux priorités de l'arrondissement ainsi qu'aux priorités de quartier identifiées dans le cadre de la planification de quartier et qu'ils visent également différentes problématiques ciblées par le Fonds québécois d'initiatives sociales soit, la sécurité alimentaire et l'intervention auprès des personnes marginalisées et en situation d'itinérance ou à risque de le devenir.

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de **35 000 \$** à **VertCité**;
- 2.- D'accorder un soutien financier de **35 000 \$** à **Rue Action Prévention Jeunesse**;
- 3.- D'approuver chacune des conventions établissant des modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 4.- D'autoriser le directeur de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer la convention;
- 5.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA22 08 0195

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299008 relatif à un don au Collège Vanier en soutien à l'organisation d'un événement du Département de technologies architecturales.

ATTENDU les critères de la *Politique de soutien et de reconnaissance* actuellement en vigueur;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don de 300 \$ au Collège Vanier en soutien à l'organisation d'un événement du Département de technologies architecturales;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA22 08 0196

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226275003 afin de déposer une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour le remplacement de jardinets aux parcs Robert-Mitchell, Roman-Zytynsky et Bourbonnière de l'arrondissement, à confirmer la participation financière de l'arrondissement si requis et assumer les frais d'entretien, à autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les documents requis et finalement, à confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées à la demande de financement et de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ATTENDU que le Bureau de la transition écologique et de la résilience (BTER) déploie un programme d'aménagement et de réfection des jardins communautaires et collectifs municipaux s'échelonnant de 2022 à 2031;

ATTENDU que le BTER a lancé un appel à projets aux arrondissements, le 24 février 2022;

ATTENDU que le dépôt d'une demande permet d'obtenir le financement nécessaire à la consolidation de la qualité des bacs des jardins communautaires Robert-Mitchell, Roman-Zytynsky et Bourbonnière.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser le dépôt d'une demande de financement au Programme de soutien aux arrondissements pour l'aménagement et la réfection des jardins communautaires et collectifs publics pour le remplacement de jardinets aux parcs Robert-Mitchell, Roman-Zytynsky et Bourbonnière;
- 2.- De confirmer la participation financière de l'arrondissement si requis et assumer les frais d'entretien;
- 3.- D'autoriser le directeur Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer les documents requis;
- 4.- De confirmer l'engagement de l'arrondissement à réaliser les activités énoncées à la demande de financement et de s'assurer de la conformité du projet aux plans, à la réglementation d'urbanisme ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur.

ADOPTÉ.

---

### CA22 08 0197

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220664003 relatif à la délégation des membres du Conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du Conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, participeront aux événements suivants :

<b>Autoriser</b>	<b>Montant</b>
Sommet Climat Montréal 2022 et gala du CRE-Montréal. Le 3 mai 2022 au Marché Bonsecours de Montréal. Achat d'un forfait de 5 billets.	1 325,00 \$
Congrès annuel et salon professionnel 2022 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) à Régina (Saskatchewan) du 2 au 5 juin 2022. Frais d'inscription, de transport, d'hébergement et de repas de M. Aref Salem.	4 182,95 \$
Soirée de gala du Canada Green Building (CAGBC), le jeudi 2 juin 2022, au Beanfield Center à Toronto (Ontario). Frais de transport et d'hébergement de M. DeSousa.	600,00 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>6 107,95 \$</b>

- 2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### CA22 08 0198

Dépôt par la directrice d'arrondissement des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1223984005).

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte des rapports globaux sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 31 mars et le 25 avril 2022, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance des rapports, le Conseil prie le secrétaire de les déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0199**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1229299001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 1977-1979, rue Grenet dans la zone H08-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation multiplex en empiétant dans la marge latérale minimale et la construction d'un escalier extérieur situé à 0,71 mètre de la ligne latérale alors que la réglementation exige une distance de 2 mètres.

ATTENDU qu'au point 6 a) du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220303);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 1977-1979, rue Grenet dans la zone H08-059 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement d'une habitation multiplex en empiétant dans la marge latérale minimale et la construction d'un escalier extérieur situé à 0,71 mètre de la ligne latérale alors que la réglementation exige une distance de 2 mètres, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0200**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1227602001 relatif à une demande de dérogation mineure pour déroger à l'annexe C du PPCMOI du projet de Cité Midtown (1197602002) dans la zone H15-127 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage afin d'autoriser une construction souterraine non apparente sur le lot PC-42203 sans respecter toutes les normes applicables pour le bâtiment 1.3.

ATTENDU qu'au point 5 a) du procès-verbal de la séance tenue le 9 mars 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour déroger à l'annexe C du PPCMOI du projet de Cité Midtown (1197602002) dans la zone H15-127 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, afin d'autoriser une construction souterraine non apparente sur le lot PC-42203 sans respecter toutes les normes applicables pour le bâtiment 1.3, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 9 mars 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0201**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1223768001 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3000, rue Modugno dans la zone H12-043 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale en empiétant dans la marge avant minimale.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter ce dossier à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0202**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226322002 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2500, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la localisation d'un équipement mécanique qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. c) du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220402);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 2500, avenue Marie-Curie dans la zone I04-001 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la localisation d'un équipement mécanique qui ne respecte pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0203**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1226322003 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située aux 2355-2365, rue des Équinoxes dans la zone H08-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale isolée avec la distance d'une construction souterraine apparente et empiètement dans la marge arrière qui ne respectent pas toutes les normes applicables.

ATTENDU qu'au point 6. b) du procès-verbal de la séance tenue le 6 avril 2022, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20220401);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 13 avril 2022 dans le journal Métro - Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située aux 2355-2365, rue des Équinoxes dans la zone H08-021 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale isolée avec la distance d'une construction souterraine apparente et empiètement dans la marge arrière qui ne respectent pas toutes les normes applicables, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme du 6 avril 2022.



ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0204**

Soumis sommaire décisionnel 1226322001 visant à adopter une résolution approuvant un projet particulier autorisant l'installation de casiers extérieurs au 9191, boulevard Cavendish, lot 6 374 816, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, une résolution approuvant le projet particulier autorisant l'installation de casiers extérieurs au 9191, boulevard Cavendish, lot 6 374 816, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

**SECTION I**

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 6 374 816.

**SECTION II**

AUTORISATIONS

2. Malgré le Règlement RCA08-08-0001 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, l'installation de casiers extérieurs est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis d'installer un équipement extérieur abritant des casiers en dérogeant aux normes prescrites à l'article 2.1.2.1 du Règlement RCA08-08-0001 sur le zonage. Toute autre disposition réglementaire autre que celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

**SECTION III**

CONDITIONS GÉNÉRALES

3. Malgré l'article 2.1.2.1, les opérations reliées à l'entreposage temporaire de la marchandise sont autorisées à l'extérieur du bâtiment principal.

**SECTION IV**

CONDITIONS SPÉCIFIQUES

4. L'installation de l'équipement extérieur est effectuée selon les annexes B et C.
5. Les murs extérieurs sont recouverts d'un matériau métallique de couleur bleue, tel que celui utilisé pour le bâtiment principal situé au 9191, boulevard Cavendish.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

**ANNEXE A**

Territoire d'application

**ANNEXE B**

Implantation

**ANNEXE C**

Élévations

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0205**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-149 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1228433002).

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-149 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0206**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1220299007 visant à édicter une ordonnance autorisant VertCité à effectuer la vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public dans le cadre du projet « Cultures urbaines », à accorder la gratuité pour l'utilisation de l'emplacement désigné au parc Beaudet, à l'espace gazonné entre le stationnement et la rue du Carré Benoit, et à fournir le soutien technique et matériel pour l'installation de l'infrastructure temporaire.

ATTENDU que dans le cadre du projet « Cultures urbaines », l'organisme VertCité a reçu une subvention triennale de 135 000 \$ de la Direction régionale de la santé publique (DRSP) et d'autres bailleurs de fonds pour créer un marché solidaire à Saint-Laurent et que son budget total pour le projet en 2022 est de 82 000 \$.

ATTENDU que l'emplacement visé, pour le Marché solidaire Du Collège à savoir le parc Beaudet, se trouve selon la DRSP dans un endroit faiblement desservi par des commerces d'aliments frais et qu'il est situé à proximité de la station de métro du Collège;

ATTENDU que le secteur Hodge Place-Benoit est également considéré comme un désert alimentaire et que VertCité a choisi d'installer le Kiosque mobile Place Benoit près des locaux du Centre communautaire Bon Courage, plus précisément sur l'espace gazonné entre le stationnement et la rue du Carré Benoit;

ATTENDU que ce projet s'inscrit parmi les 111 engagements que l'arrondissement de Saint-Laurent a priorisés pour 2022, dans le cadre de sa planification stratégique 2022-2025, soit soutenir les actions visant l'accessibilité à une saine alimentation;

ATTENDU que ces projets répondent aux préoccupations de la DRSP en soutenant des personnes défavorisées en leur offrant des produits frais à coût équitable;

ATTENDU les avis favorables de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social et de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Proposé par la conseillère Annie Gagnier;

Appuyé par la conseillère Vana Nazarian, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

1.- D'adopter, telle que soumise, l'ordonnance numéro OCA07-08-0014-8 permettant l'organisme VertCité, dans le cadre de son projet « Cultures urbaines », d'effectuer une vente saisonnière de produits alimentaires sur le domaine public, et lui permettre de procéder à ladite vente saisonnière de produits alimentaires aux dates et endroits ci-après mentionnés :

- Pour le Marché solidaire Du Collège : 17 mai au 28 octobre 2022, du mardi au vendredi, de 14h à 18h, au parc Beaudet et que pour ce faire, VertCité utilisera le conteneur de 20 pieds sur 8 pieds installé sur la partie sud du terrain du parc Beaudet. La structure, universellement accessible, demeurera en place après la saison, restant ainsi disponible pour accueillir d'autres activités pendant la période hivernale;
- Pour le Kiosque mobile Place Benoit : du 7 juin au 25 octobre, tous les mardis, de 17h à 19h près des locaux du Centre communautaire Bon Courage, plus précisément sur l'espace gazonné entre le stationnement et la rue du Carré Benoit.

2.- De déroger à l'article 17 du Règlement numéro RCA22-08-1 sur les tarifs en accordant la gratuité à l'organisme VertCité pour l'utilisation des emplacements ci-avant désignés;

3.- De déroger à l'article 24, a.7 du Règlement numéro RCA07-08-0014 sur l'occupation du domaine public.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0207**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214025 relatif à la nomination de Madame Mehdi Merazi au poste d'agent de bureau à la Section des sports, Division des sports et des installations - Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent de bureau, à la Section des sports, de la Division des sports et des installations de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, est devenu vacant à la suite de la démission de sa détentrice;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent de bureau (poste : 84346 – emploi : 792820 – SBA : 362157) à la Section des sports de la Division des sports et des installations à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social;

ATTENDU l'affichage effectué du 10 mars au 16 mars 2022 (concours: SLA-22-VPERM-792820-84346) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer Madame Mehdiya Merazi (matricule 100109047) au poste permanent d'agent de bureau (poste : 84346 – emploi : 792820 – SBA : 362157 - clé comptable: 304732-07123) à la Section des sports de la Division des sports et des installations à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente entrera en vigueur le 7 mai 2022.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0208**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214021 relatif à la nomination Aguiratou Belemvire au poste de secrétaire d'unité administrative à la Section soutien général de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de secrétaire d'unité administrative à la Section soutien général de la Direction des travaux publics, est devenu vacant à la suite du départ de sa détentrice;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste de secrétaire d'unité administrative (poste : 70982 – emploi : 791930 – SBA : 298625) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 4 au 18 mars 2022 (Concours: SLA-22-VPERM-791930-70982) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer Aguiratou Belemvire (matricule 100296691) au poste de secrétaire d'unité administrative (poste : 70982 – emploi : 791930 – SBA : 298625 - clé comptable: 304776-03101) à la Section soutien général de la Direction des travaux publics, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente entrera en vigueur le 7 mai 2022.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0209**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214027 relatif à la nomination de Hamza Aqel au poste d'agent technique - circulation et stationnement à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ATTENDU qu'un poste d'agent technique - circulation et stationnement à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics a été créé lors l'exercice budgétaire 2022;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique - circulation et stationnement (poste : 87168 – emploi : 772340 – SBA : 366666) à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 8 au 14 avril 2022 (Concours: SLA-22-VPERM-772340-2) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer Hamza Aqel (matricule 100201292) au poste permanent d'agent technique - circulation et stationnement (poste : 87168 – emploi : 772340 – SBA : 366666 - clé comptable: 304772-03003 à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente entrera en vigueur le 7 mai 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0210**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214028 relatif à la nomination de Amira Braham au poste d'agent technique - circulation et stationnement à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste d'agent technique - circulation et stationnement à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics est devenu vacant à la suite d'un mouvement de personnel;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique - circulation et stationnement (poste : 57974 – emploi : 772340 – SBA : 266127) à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 8 au 14 avril 2022 (Concours: SLA-22-VPERM-772340-2) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer Amira Braham (matricule 100125225) au poste permanent d'agent technique - circulation et stationnement (poste : 57974 – emploi : 772340 – SBA : 266127 - clé comptable: 304772-03003 à la Section circulation et transport de la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente entrera en vigueur le 7 mai 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0211**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214024 relatif à la nomination de Abdennour Aboudj au poste d'agent du cadre bâti à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste permanent d'agent du cadre bâti à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises est devenu vacant à la suite d'un mouvement de personnel;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent du cadre bâti (poste : 86766 – emploi : 782930 – SBA : 363060) à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

ATTENDU l'affichage effectué du 30 mars au 5 avril 2022 (Concours: SLA-22-VPERM-782930-86766) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

De nommer Abdennour Aboudj (matricule 100103109) au poste permanent d'agent du cadre bâti (poste : 86766 – emploi : 782930 – SBA : 363060 - clé comptable: 304728- 06103) à la Division des permis et inspections de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. Sa nomination permanente entrera en vigueur le 7 mai 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0212**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214020 relatif à la nomination permanente d'un architecte à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'architecte (poste : 86376 – emploi : 483230 – SBA : XX8600) à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues à la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU qu'un poste permanent d'architecte a été créé le 9 octobre 2021 et qu'afin de combler ce poste, un affichage a été effectué à plusieurs reprises (concours: SLA-22-CONC-483230-1) sous la juridiction du Service central des ressources humaines.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De nommer de façon permanente Madame Nguyen Lan Anh Dang (matricule 100175992) au poste d'architecte (poste : 86376 – emploi : 483230 – SBA : XX8600 - clé comptable: 304757-09008) à la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du Syndicat des employés professionnels et de bureau - unité des Architectes de la Ville de Montréal (SEPB - UAVM). Sa nomination permanente entrera en vigueur à une date ultérieure à déterminer.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0213**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214023 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Daniel Langlois (matricule 100126886), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section voirie (opérations) et signalisation de la Division de la voirie de la Direction des travaux publics (Emploi : 611720 - SBA : XX8600 - Centre d'opération 304736 - Groupe de traitement 003 des cols bleus), avec effet rétroactif au 9 avril 2022.

ADOPTÉ.

---

**CA22 08 0214**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214029 relatif à la titularisation d'un employé col bleu au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'un poste de préposé aux travaux et à l'entretien est devenu vacant à la suite d'un départ définitif;

ATTENDU qu'il y a lieu de titulariser un employé col bleu afin de maintenir le plancher d'emplois prévu à la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal;

Proposé par la conseillère Vana Nazarian;

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'entériner la titularisation de Pierre Verreault (matricule 100180048), employé col bleu, au poste de préposé aux travaux et à l'entretien à la Section du centre des loisirs et de l'administration de la Division des loisirs et du développement social de la Direction de la

culture, des sports, des loisirs et du développement social (Emploi : 611720 - SBA : 363530 - Centre d'opération 304726 - Groupe de traitement 003 des cols bleus), avec effet rétroactif au 30 avril 2022.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0215**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1225214026 autorisant la prolongation du poste temporaire d'agent travaux publics à la Section du service à la clientèle, Division des communications et des relations avec les citoyens à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU qu'en 2019 un poste temporaire d'agent travaux publics et ingénierie a été créé dans le cadre d'un projet spécial (2019-2022) visant à assurer un suivi adéquat et soutenu en matière de service à la clientèle en raison des nombreux chantiers et travaux sur le territoire laurentien;

ATTENDU les objectifs organisationnels visant l'amélioration de l'expérience client, ce poste demeure essentiel pour participer à l'amélioration du service à la clientèle;

ATTENDU que des projets d'envergures sont à venir en 2022, tels que l'implantation d'une application développée par l'arrondissement ayant comme objectif de permettre un meilleur suivi des requêtes et que l'agent travaux publics et ingénierie sera appelé à jouer un rôle essentiel dans l'implantation de ces projets prioritaires;

ATTENDU qu'après analyse des besoins, nous recommandons de prolonger le poste temporaire d'agent - Travaux publics et ingénierie à la Section du service à la clientèle de la Division de communication et des relations avec les citoyens à la Direction d'arrondissement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Proposé par la conseillère Vana Nazarian,

Appuyé par la conseillère Annie Gagnier, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. De prolonger le poste temporaire d'agent – travaux publics et ingénierie (poste : 79679 - emploi : 721140 – SBA : XX8600, groupe de traitement 08E) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022, à la Section du service à la clientèle, de la Division des communications et relations avec les citoyens de la Direction d'arrondissement;
2. D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### **CA22 08 0216**

##### **La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 21h**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

La **conseillère Annie Gagnier** souligne qu'avec les activités du Sommet sur le climat qui se tiennent aujourd'hui à Montréal, on remarque de nombreux points en commun avec l'ordre du jour des décisions du conseil d'arrondissement de ce soir et ceux des derniers mois.

Aussi, la Journée internationale du vivre en paix, où il est nécessairement question de paix, implique également le développement durable, qui est au centre de notre façon de vivre. En fait, on constate que la direction prise à Saint-Laurent depuis de nombreuses années, favorisant entre autres le développement durable, le vivre ensemble et la prise d'action, comme la planification stratégique ou encore le plan climat, est annonciatrice de réalisations bien encourageantes et stimulantes sur le plan environnemental.

La **conseillère Vana Nazarian** souligne également qu'en lien avec ce même Sommet sur le climat, on ne peut que constater l'engagement du Conseil pour la protection réelle de la diversité environnementale, de la biodiversité. Elle ajoute que Saint-Laurent était très bien représenté et présent aux activités d'aujourd'hui, tant par les membres du Conseil que par notre direction.

Elle mentionne que de nombreuses activités et événements liés à l'environnement et les jardins sont prévues au courant du mois de mai. Ceux-ci incluent :

- la conférence d'Albert Mondor, le jardinier extrême, le 7 mai;
- le festival Cultivons Saint-Laurent au parc Beaudet, le 14 mai;

- la distribution du compost aux ateliers municipaux, le 21 mai; et
- la distribution de plants et semences à la bibliothèque du Boisé, le 28 mai.

Elle invite la population à participer à toutes ces activités.

Le **conseiller Aref Salem** se dit content de voir les progrès importants présentés par le représentant du PDQ 7 ce soir, avec l'arrestation de deux personnes il y a quelques jours, et souligne que cela ramène de la quiétude auprès des résidents. Il aurait aimé que les comparaisons des statistiques de criminalité pour les premiers mois de 2022 aient été faites avec celles de 2019, qui auraient été plus significatives afin de comparer des données semblables et non pas teintées par la pandémie.

Il souhaite une joyeuse fête du Aïd al-Fitr, qui souligne la fin du ramadan, à la communauté musulmane.

Il souligne également le Sommet sur le climat tenu à Montréal et il a constaté avec modestie à quel point l'arrondissement est en avance dans beaucoup de domaines touchant l'environnement et le développement durable. Saint-Laurent se démarque, tant au niveau des exigences environnementales qu'au niveau des bâtiments par la certification Leed, les toits verts ou encore par la nouvelle politique réglementaire concernant les panneaux solaires. Il s'agit de travail avant-gardiste fait par le Conseil depuis de nombreuses années. On peut parler également d'agriculture urbaine, bref de très belles réalisations.

Il mentionne également que le mois de mai 2022 est la première édition du Mois du jardin à Saint-Laurent. À cet effet, le plan stratégique qui vient d'être déposé correspond à l'attente de notre population.

Il désire aussi mentionner que lors d'une récente activité avec le centre ABC, le travail des bénévoles, dont certains y donnent leur temps depuis 35 ans, a été souligné et il tenait à en faire mention ce soir.

Enfin, il ajoute qu'il était présent aux funérailles de Guy Lafleur ce mardi et qu'il s'agissait d'une cérémonie touchante et émouvante. C'était beau de se souvenir de la contribution de ce héros national tant sur le plan du hockey que sur le plan humain.

Le **conseiller Jacques Cohen** a lui aussi une petite pensée pour Guy Lafleur, qui venait pratiquer à l'aréna de Saint-Laurent (aréna Thimens) à l'époque et où c'était une joie pour les employés de la Ville de Saint-Laurent de se déplacer pour voir cette légende en personne.

Il souligne le succès de la Course de Saint-Laurent qui a eu lieu le 10 avril dernier avec une participation de près de 1 000 personnes. En prime, le groupe des employés de Saint-Laurent ont remporté le défi corporatif. Il tient à offrir des félicitations à sa collègue Annie Gagnier pour son temps remarquable.

Enfin, il souhaite ses meilleurs vœux pour la fête des Mères qui aura lieu cette fin de semaine et il demande de ne rien tenir pour acquis et de profiter de la présence de nos mères le plus possible.

Le **maire Alan DeSousa** commente le Rapport du PDQ 7 et reconnaît également les efforts déployés et les arrestations dans Bois-Franc la semaine dernière, et constate qu'il s'agit d'une très bonne chose.

Il se dit surpris par la progression importante et inquiétante concernant les vols de voitures et dans les voitures. Il trouve étonnante la progression de cette criminalité sur une seule année. Cependant, il se dit rassuré par l'ajout des effectifs qui sont maintenant impliqués pour mener enquête et faire la différence.

Le maire s'inquiète du fait que les éléments qui permettent de déclencher des actions de la part de l'arrondissement se sont faits très lentement et que, dans les faits, l'arrondissement n'a été mis au courant que très tardivement. L'information doit nous être transmise de façon plus rapide, afin que nous puissions aider les forces de l'ordre et les enquêteurs en charge de ces dossiers. Notre positionnement nous permet de mettre en mouvement nos partenaires, la patrouille urbaine, les groupes communautaires ou encore les organismes qui interviennent dans certains quartiers. Il faut que le SPVM s'efforce de mieux communiquer ces informations afin que l'on puisse également contribuer à celles-ci.

Enfin, il remarque que le conseil d'arrondissement n'a toujours pas reçu le plan d'action du PDQ 7 pour l'année en cours, qui était normalement remis en janvier, et il demande que le Conseil reçoive le plan d'action pour 2022.

Il ajoute également qu'au Sommet sur le climat, les membres du Conseil étaient fiers de l'avance de Saint-Laurent sur ces questions et par les réalisations concrètes faites à l'arrondissement. Il souligne la mention spéciale reçue mardi soir dernier lors du Gala du Conseil régional de l'environnement de Montréal au sujet de notre Plan d'urgence climatique. Les membres du jury ont souhaité, par cette mention, souligner l'audace et le caractère porteur de ce projet auquel toutes nos équipes collaborent présentement.

Enfin, il souligne le bel article paru dans la Presse sur les efforts déployés à Saint-Laurent sur les questions du développement durable, les exigences Leed pour les bâtiments ou encore sur les questions environnementales. Il transmet en son nom et celui des membres du Conseil ses félicitations à M. Paquet et son équipe pour tout le travail accompli et les efforts collectifs de la DAUSE.

---

**CA22 08 0217**

La deuxième période de questions du public débute à 21h17.

Aucune question n'a été posée.

---

**CA22 08 0218**

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21h18.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 7 juin 2022.

---